

### **Acquisition de bus - Marché 1996 passé avec la Société VAN HOOL - Application de pénalités pour retard de livraison - Proposition d'annulation**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Des retards de livraison ont été constatés sur la fourniture des véhicules commandés dans le cadre du marché 1996 passé avec la Société VAN HOOL.

Ces retards seraient susceptibles d'entraîner l'application de la clause prévue au marché, ce qui représenterait un montant de pénalité HT de 54 000 F.

Toutefois et compte tenu des arguments avancés par la Société VAN HOOL, à savoir :

- demande de la Ville de Besançon de satisfaire aux normes Euro 2, au lieu de Euro 1 en vigueur au moment de la consultation,

- respect des délais de livraison des véhicules commandés dans le cadre du marché 1997,

la Commission Transports - Stationnement, lors de sa réunion du 2 septembre 1997 a proposé d'annuler cette pénalité.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition d'annulation.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 2 octobre 1997.*